

discours de la loi, ainsi que de plusieurs autres rendus tout récemment par divers cours d'appel (cour d'appel de Montpellier, arrêt du 4 AVRIL 1876; — cour d'appel de Dijon, arrêt du 26 AVRIL 1876). C'est également la pensée qui m'a dicté le dépliant circulaire du 2 avril dernier, par lequel je vous priais de vouloir bien...

ser vendre tous les journaux, sans exception, par les vendeurs et colporteurs ordinaires, munis de l'autorisation préfectorale exigée par l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849.

Mais les dispositions libérales introduites dans la législation et dans la pratique à ce sujet seraient, en grande partie, annihilées, si l'administration représentait indifféremment ce que la loi a concédé, et si, en ignorant de toutes sortes de difficultés, l'absence de permissions de colportage, elle arrivait à ce résultat de rendre impossible la vente des journaux ou d'un journal sur la voie publique.

Il doit donc être bien entendu que tous les journaux peuvent être vendus et colportés sur la voie publique, à la seule condition que les vendeurs ou colporteurs soient munis d'une autorisation de colportage. Mais il doit être entendu aussi que vous ne refuserez ou ne retirerez jamais ces permissions que pour motifs sérieux, et que jamais le fait de vendre ou d'avoir vendu tel ou tel journal ne pourra servir de raison ou de prétexte au refus ou au retrait de ces permissions.

Les volontés libérales du gouvernement seraient également méconnues si vous refusiez à des libraires ou à des marchands l'autorisation de colporter les journaux, par ce motif que ces commerçants occupés à leur magasin ou à leur boutique ne peuvent se livrer par eux-mêmes et personnellement à ce colportage. Cette interprétation, qui est celle de quelques-uns de vos collègues, me paraît erronée.

En effet, la circulaire du 6 septembre 1849 prévoyait le cas où des colporteurs font leur commerce non-seulement par eux-mêmes, mais encore au moyen d'enfants ou de jeunes gens qu'ils dirigent sur divers points pour les suppléer; elle exigeait seulement que, dans ce cas, les nom et les âges des commis colporteurs fussent mentionnés dans l'autorisation accordée à leur patron, et que chacun d'eux fût nanti d'une copie dûment certifiée de cette autorisation, le patron demeurant toujours légalement responsable des faits et actes de ses employés. Je vous rappelle cette disposition, en vous invitant à l'appliquer très libéralement, en ce qui concerne les journaux, aux marchands et aux libraires qui vous adresseraient des demandes de ce genre.

Le gouvernement a la ferme volonté, monsieur le préfet, de faire à la liberté des écrits, et particulièrement à celle des journaux, la part aussi large que possible. Il ne peut donc songer à restreindre ou à entraver par des interprétations trop étroites de la loi, la circulation des journaux dans lesquels l'opinion publique trouve son expression multiple et quotidienne.

Vous seconderez donc ses vues en vous inspirant non-seulement de la lettre, mais encore de l'esprit de cette circulaire, et en facilitant, dans la mesure fixée par la loi, l'exercice d'une industrie qui ne saurait être tenue en suspicion par un gouvernement républicain.

Je vous prie de transmettre des instructions en conséquence à tous les fonctionnaires et agents placés sous vos ordres, et de m'adresser réception de la présente circulaire.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
Signé : A. RICARD.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Les militaires de tous grades appartenant à la classe de 1871, et qui ont servi pendant la guerre de 1870-1871, durant un temps quelconque, soit dans l'armée régulière, soit dans l'armée auxiliaire, sont admis à compter, pour la durée de leur service légal, le temps qui s'est écoulé depuis l'époque où ils ont été autorisés à rentrer dans leurs foyers, jusqu'à celle où ils ont été ré-admis sous les drapeaux en qualités de jeunes soldats.

Ces militaires doivent, par suite, être inscrits sur les contrôles de la réserve, savoir :
Ces qui ont devancé l'appel en 1871, à la date du 31 décembre 1875; et ceux qui ont servi comme engagés, à la date de l'expiration de leur cinquième année de service (calculée à partir du jour de l'engagement.)

On lit dans le Journal officiel :
« La Banque de France croit utile de publier l'avis qu'elle a déjà donné au public dans l'Officiel du 27 septembre 1875, de l'existence de billets faux de 500 francs pour le mettre en garde contre cette falsification, dont elle reproduit de nouveaux les particularités les plus frappantes.

« Ce qui doit attirer plus particulièrement l'attention, c'est le filigrane.
« Dans le billet authentique, le filigrane se voit en transparence, c'est-à-dire placé entre la lumière et celui qui l'examine, accuse très-vigoureusement le chiffre de 500 francs en sombre, et chaque chiffre, ainsi que l'F finale, est en...

touré d'une auréole claire et très accentuée.

Cette auréole n'existe que très-imparfaitement dans le faux billet. En outre, les mots cinq cents francs en filigrane clair, placés dans le billet authentique sous les mots cinq cents francs imprimés en bleu, sont à peine visibles dans le billet faux.

Enfin, la large bande courbe très-claire sur laquelle se détachent en ombre les mots Banque de France dans le billet authentique est à peine distincte ou pour mieux dire n'existe pas dans le billet faux.

« Verso du billet. — La gravure du verso et les figures qu'elle représente sont extrêmement défectueuses dans le billet faux; elles n'offrent qu'une masse confuse, sans ombres ni lumières; son imperfection, beaucoup plus accentuée que celle du recto, suffirait à elle seule pour faire reconnaître la contrefaçon.

« Bleu de l'impression. — Le bleu employé pour l'impression du billet authentique est beaucoup plus azuré que celui du billet faux, et ce dernier verdit à la lumière. »

La Commission instituée en exécution des lois des 24 juillet 1873 et 1er août 1874, et du décret du 23 octobre 1874, pour procéder au classement des chevaux, juments et mulets susceptibles d'être utilisés pour le service de l'armée, se réunira à cet effet, à Tourcoing, du 24 mai à midi et 30 mai inclus, à sept heures du matin sur l'emplacement qui a été désigné par le maire. (Terrasse de l'Hôtel-de-Ville.)

En conséquence, tous les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter à la Commission, lesdits jour et heure, les chevaux, juments et mulets en leur possession, et ayant l'âge minimum fixé par la loi (six ans pour les chevaux et juments, quatre ans pour les mulets).

De son côté, Monsieur le Maire, qui devra assister ou se faire représenter aux opérations, tiendra à la disposition de la Commission le registre de recensement établi en exécution de la circulaire ministérielle du 20 octobre 1875, insérée au n° 49 du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture. Il fournira à la Commission une liste alphabétique des propriétaires, préparée à l'avance, ainsi que tous les renseignements qui lui seront demandés.

Il est rappelé ici qu'en cas d'indisponibilité, le membre civil de la Commission est suppléé par un conseiller municipal désigné à l'avance par le Maire. Ce membre suppléant devra donc être invité à se tenir prêt à prendre part aux opérations de la Commission.

Des instructions complètes et précises sont, d'ailleurs, insérées au n° 58 du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture, année 1874. M. le Maire est prié de s'y reporter, afin d'être en mesure de renseigner tous les intéressés.

Les chevaux déjà présentés aux Commissions pendant le mois de mars dernier ne seront pas visités à nouveau.

Les chevaux, juments et mulets ne font l'objet d'aucune estimation; ils sont seulement classés par catégorie.

M. le Maire est prié de vouloir bien donner au présent avis la plus grande publicité, et de veiller à ce que tous les propriétaires intéressés soient informés des dispositions qui en font l'objet, et conduisent exactement leurs animaux devant la Commission, sous peine d'y être contraints et poursuivis conformément aux lois.

Lille, le 1er mai 1876.
Pour le Préfet du Nord,
Le Secrétaire Général délégué,
P. COPIN.

M. Paris, curé d'Haucourt, est transféré à Vieux-Condé.

M. Dailliez, vicaire de Saint-Maurice, à Lille, est nommé curé d'Haucourt.

M. Goeman, vicaire de Saint-Christophe, à Tourcoing, est nommé curé de Méringues.

M. Veys, vicaire de Somain (à la Renaissance), est nommé curé de Montrécourt, en remplacement de M. Défasque, démissionnaire.

M. Flesch, vicaire de Saint-André, à Lille, est transféré à Lille, Saint-Maurice.

M. Poupard, vicaire d'Anche, est transféré à Somain (Renaissance).

M. Carlier, vicaire de Denain, est transféré à Tourcoing, Saint-Christophe.

Au nombre des officiers de santé reçus avant-hier par la Commission de l'Ecole de médecine de Lille, se trouve — chose très-rare — un étudiant d'environ soixante-dix ans, M. Ghisgand, qui suivait depuis quatre ans les cours de l'Ecole.

Un déplorable accident est arrivé, jeudi, à un ouvrier dans l'établissement de peignage appartenant à MM. Isaac Holden et Cie à Croix.

Une courroie s'était échappée de la poulie folle d'une cardé. Restée suspendue à un crochet voisin, elle fut saisie par l'arbre de transmission sur lequel elle s'enroula. Un ouvrier peigneur voulut mettre les choses en ordre, mais remplaçant la courroie sur sa poulie, il fut entraîné dans le mouvement par l'extrémité des jambes la tête en bas. Le corps du malheureux ouvrier la tête en bas fut entraîné dans le mouvement par l'extrémité des jambes la tête en bas. Le corps du malheureux ouvrier la tête en bas fut entraîné dans le mouvement par l'extrémité des jambes la tête en bas.

L'ouvrier a eu la jambe gauche écrasée complètement. Il a fallu en faire l'amputation à la suite.

Il se nomme Louis Bossut, il est âgé de 28 ans, marié et père d'un enfant en bas âge.

Son état est relativement satisfaisant.

Le fermier, vers dix heures du soir, D. Duez et L. Herman, revenaient de Roubaix, retournant à Lys, quand au lieu dit : la Justice, situé près de cette commune, ils furent assaillis par des membres de la société d'arbalétriers qui leur portèrent des coups d'arbalète. Tous les deux furent fort maltraités. Duez a même reçu des blessures assez graves.

On ne connaît pas encore les auteurs de cette sauvage agression. Toutefois, on sait qu'ils appartiennent à une société qui a son siège dans un cabaret de la route de Lannoy à Roubaix. Ils revenaient d'un combat donné dans le cabaret Dupont à Lys.

Henri Samiez, le vieillard renversé mercredi soir, par une voiture à l'angle de la Grand-Place de Lille est dans une situation toujours grave. Le choc du timon lui a défoncé les os du nez et de la joue gauche, et tout le côté gauche du corps, gravement contusionné par la chute et par le piétinement des chevaux, est devenu tout à fait noir. L'état du blessé inspirait jeudi soir de très vives inquiétudes.

Descamps, arrêté pour vol à l'aide de fausses clés dans la Chambre d'un officier logé Café Bon, rue Solferino, est bien, comme on le supposait, un malfaiteur des plus dangereux.

Il a subi un grand nombre de condamnations en Belgique, dont la dernière à dix ans de travaux forcés pour crime.

Le percepteur de Comines dont nous avons annoncé l'arrestation hier a fait, assure-t-on, des aveux complets; ses détournements au préjudice de l'Etat s'élevaient à environ 30.000 fr., mais il paraît qu'il y aurait d'autres victimes dans la commune.

M. Durand aurait éprouvé, paraît-il, de grandes pertes au jeu de la Bourse et aurait été forcé, pour ne pas être exécuté, de recourir à des emprunts qui, craint-on, ne pourront pas être remboursés.

La science de la Chiromancie n'est pas morte. Les journaux de Lille annoncent que M^{lle} Lebaube, qui a fait sur ce sujet des conférences suivies à Boulogne, vient d'arriver à Lille, et qu'elle offre aux parents qui veulent connaître la vocation de leurs enfants, de les éclairer gratuitement, par l'étude de la main, sur leurs goûts, leurs instincts et leurs aptitudes. Elle espère par ce moyen diminuer le nombre des déclassés de la société. M^{lle} Lebaube donne ses consultations de une heure à quatre heures, dans son domicile, 1, place de Rihour, au deuxième.

La commission du cercle des Carabiniers roubaixiens vient d'ajouter au programme des prix du grand tir international, déjà si attrayant, une cible spéciale réservée aux officiers de l'armée française. Les prix sont ainsi répartis.

DISTANCE 200 M., AUX POINTS.
2 séries de 3 balles gratuites.
1er prix. — Une médaille en vermeil, offerte par M. le président des Carabiniers roubaixiens.
2e prix, une médaille en argent, offerte par le cercle.
3e prix, une médaille en bronze, id.
4e » id. id. id.
5e » id. id. id.
6e » un brevet d'honneur, id.
7e » id. id. id.
8e » id. id. id.
9e » id. id. id.
10e » id. id. id.

Etat Civil de Tourcoing
NAISSANCES DU 4 MAI. — Marcu Eather, aux Phalempin. — Petit Marguerite, rue de la Haute-Vois.

DU 5 MAI. — Demat Marie Gabrielle. — Faytaque Louise Marie.

DU 6 MAI. — Marie Claire Josephine Houz t. épouse de Jean Baptiste Willemme, propriétaire à Tourcoing, Grand-Place. — Charles Louis Joseph Tremmerie épouse de Virginie Céline Delvaux, rue Manquée. — Adèle Florin, 3 mois, au Halot. — Marie-Catherine Leconte, veuve de Louis Joseph Grenu aux Phalempin.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille NUTTE-MESSIAEN, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph NUTTE, cultivateur, membre du Comité agricole de Lille, décédé à Hem, le 4 mai 1876, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois de service solennels qui auront lieu le samedi 8 mai 1876, à 10 heures, en l'église d'Hem. L'inhumation aura lieu à la maison mortuaire, fermée du vieux Sailly, à 9 heures 1/2, à Hem. Un obit solennel sera chanté dans l'église de Lille, le lundi 8 juin, à dix heures.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Martin à Roubaix, le lundi 8 mai 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Marie Emille DUPONT, épouse de Monsieur Hector DESFONTAINES, décédée le 9 mai 1875, dans sa 29e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le mardi 9 mai 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Madame FIDELINE-SOPHIE DEPLANQUE, épouse de Monsieur Pierre DESREUMEAUX, décédée à Roubaix, le 3 avril 1876, à l'âge de 59 ans et 2 mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cercle du Dauphin
La commission du Cercle du Dauphin a l'honneur de porter à la connaissance des sociétaires que la fête dite de Famille, aura lieu cette année le dimanche 25 juin. 11150

Vente des débris alimentaires
L'entrepreneur de la vente publique des débris alimentaires de la ville de Roubaix, à l'honneur d'informer les consommateurs que l'établissement créé aux fins de la loi de la classe de 1875, ayant pris depuis la cessation de la Boucherie Centrale, une extension beaucoup plus grande, se trouve en mesure de fournir à prix réduit des viandes de très qualité.

APRÈS CURE DES PRIX :
Bœuf
Filet, le demi kilo 1.85
Aloyau, » 1.35
Morceaux choisis, » 0.90
Côte ordinaire, » 0.85
Côte au croquant, » 0.80
Caré et épaule, » 0.75
Châure, » 0.70
Poitrine, » 0.65
Flanchet, » 0.60

Veau
Morceaux choisis, le demi kilo 4.45
Première côte, » 1.10
Côte au croquant, » 1.10
Fricassée, » 0.80

Mouton
Gigot, le demi kilo 1.15
Épaule, » 0.90
Côtelette, la pièce 0.35
Filet, le demi kilo 1.00
Fricassée, » 0.60

AVIS
Les personnes dévouées qui s'intéressent à la Boucherie centrale, continueraient de servir les intérêts du public et principalement ceux de la classe ouvrière en l'accordant leur dévouement à la fourniture de leur consommation ce qui m'aiderait à soutenir une concurrence loyale qui maintiendrait la viande à un prix raisonnable, but de l'institution de mon établissement.

CERCLE-BIBLIOTHÈQUE POUR LES SOLDATS, LES VOLONTAIRES ET LES SOUS-OFFICIERS DE LA GARNISON DE LILLE.
Les personnes désireuses de participer à la souscription pour l'achat d'un Cercle-Bibliothèque pour les soldats, les volontaires et les sous-officiers de la garnison de Lille, peuvent faire connaître leur intention, soit verbalement au chef de section, soit par écrit, à l'intendance, place aux Bleuets, 28. — Leurs souscriptions et seront enregistrées, pour être ultérieurement recouvrées par les soins du Trésorier du Comité. Recommandations essentielles : indiquer si les sommes offertes consistent en un don une fois fait, ou si elles sont payables en dix annuités par dixièmes; mentionner avec soin les noms et l'adresse du donateur.

AVIS
La société des chauffeurs-conducteurs, établie rue du Chemin de fer, à l'estaminet Lillois, prévient les industriels, manufacturiers et fabricants que, par une décision prise au siège de la société, toute maison ayant force motrice et se trouvant pour un fait quelconque sans chauffeur ou conducteur, peut s'adresser au siège de la société afin de pourvoir à son remplacement.

Tout industriel voulant jouir de cet avantage devra payer une cotisation mensuelle de cinq francs, somme versée dans la caisse des malades de la société.

Une boîte aux lettres placée dans l'estaminet recevra les demandes ou réclamations.

Un membre spécialement chargé du placement des hommes se mettra à la disposition des demandeurs.

Les arrangements se feront entre patrons et ouvriers.

Le but de la société est de remédier aux inconvénients produits dans les établissements industriels par l'absence du chauffeur ou du conducteur indispensable.

Depuis longtemps déjà des sociétés de ce genre existent à Mulhouse, Rouen, Ste-Marie-aux-Mines, etc. L'importance manufacturière de Roubaix nécessitait une institution semblable.

Nous espérons que l'approbation que nous prions.

Le secrétaire, Le président de la société
L. JONET, ALEXANDRE RIVIÈRE.

N. B. Les chauffeurs-conducteurs sans occupation peuvent aussi s'adresser au siège de la société, Estaminet Lillois, rue du Chemin de fer.

Chemage des voies navigables du Nord
LIGNES DE MONS, PRESNÈS ET ANZIN A PARIS, AVEC ANNEURS.

Canal de Mons à Condé. — Partie française, du 1er au 16 juillet. — Partie belge, pas de chômage.

Escout. — De Condé à Valenciennes, du 3 au 23 juillet. — De Valenciennes à Cambrai, du 7 au 27 juillet.

Canal de Saint-Quentin. — De Cambrai au bief de partage, du 14 au 28 juillet. — Bief de partage, du 18 juillet au 6 août. — De Lesdins à la Frette, du 17 juillet au 2 août. — De la Frette à Chauny, du 20 juillet au 4 août.

Canal de Maticamp et de Oise, du 22 juillet au 10 août.

Oise. — De Janville à Boran, du 25 juillet au 13 août. — De Boran à la Seine, du 28 juillet au 16 août.

Canal de Saint-Denis. — De la Brihe à Villette, du 31 juillet au 15 août.

Canal de Saint-Martin. — De la Villette à la Seine, du 1er au 16 septembre.

ANNEXE SUR DOUAL ET ARRAS.
Scarpe moyen c. — De Courchelettes à Corbehem, du 5 juillet au 4 août.

Scarpe inférieure. — De Corbehem à Arras du 1er juin au 1er août.

ANNEXE SUR AMIENS ET SAINT-ALEAIRE.
LIGNE DE MONS À LILLE AVEC VENEUX.
C. nul de Mons à Lille. — Partie belge, pas de chômage. — Partie française, du 1er au 16 juillet.

Escout. — De Condé à la frontière, du 4 au 19 juillet.

Scarpe inférieure c. — De Montagne à Saint-Amand du 9 au 19 juillet.

ANNEXE SUR LA LYS ET ROUBAIX.
Buse-Paule. — Du Queuoy à la Lys, du 10 au 25 juillet.

Canal de Roubaix. — Versant de la Dôle, du 1er au 16 juillet.

LIGNES DE MONS A OSTENDE ET A DUNERQUOY, PAS D'ANNOUERS ANNEXE.

Canal de Mons à Condé. — Partie belge, pas de chômage. — Partie française, du 1er au 16 juillet.

Escout. — De Condé à la frontière, du 4 au 19 juillet.

Canal de Pommereul à Anjoing, du 4 au 19 juillet.

Escout belge. — De la frontière au barrage d'Anjoing inclusivement, du 4 au 19 juillet.

Faits divers
— Nous lisons dans le Messager du Midi :

« Un épouvantable incendie a éclaté, la nuit dernière, la grande et ancienne auberge du Grand-Gallon située en face de nos bureaux.

Il ne reste plus que les murs fort endommagés de cet établissement et des ruines fumantes. Mobilier, fourrages, charrettes, chevaux, tout a été consumé. Les dommages sont immenses. Malheureusement on a à déplorer plus que des dégâts matériels. On a retiré des décombres, complètement carbonisés, les cadavres d'une jeune femme et de ses deux enfants, l'un de neuf ans, l'autre de deux mois. Cette infortunée était de passage à Montpellier, où elle venait visiter son mari, ancien militaire, qui est enfermé dans la maison des allénés.

L'Union nationale ajoute aux détails précédents que l'alerte à peine donnée, l'incendie, alimenté par les matières combustibles que renfermait l'établissement, faisait de rapides progrès. Une panique inexprimable régnait dans le personnel de l'hôtel, brusquement réveillé par les cris d'alarme de l'aubergiste. Les pauvres rouliers à moitié vêtus couraient affolés à la recherche de leurs bêtes et sortaient, sous une véritable voûte de feu, leurs charrettes, un nombre de neuf, chargées elles-mêmes de fourrages et d'autres matières également combustibles.

Une correspondance adressée de Mayence à la Gazette de Francfort contient les détails suivants concernant la catastrophe de Rüdeshelm, dont nous avons déjà parlé :

« Le bateau à vapeur Louise, qui fait le service entre Bingen et Rüdeshelm, était en train de s'éloigner de cette localité, quand on entendit subitement une terrible détonation; en même temps, le bateau sombra. La chaudière avait fait explosion; quelques fragments ont été retrouvés plus tard dans une vigne située à 200 mètres de distance. On ne sait rien de précis sur le chiffre des victimes. Le bateau devait transporter un assez grand nombre de passagers, dont aucun n'est resté sain et sauf. Jusqu'à présent on a retrouvé six cadavres : on évalue le nombre des morts à dix-huit au moins; d'autres prétendent qu'il y en a une quarantaine.

« La gare du chemin de fer, à Rüdeshelm, est couverte de débris. On parle aussi de 6 à 10 personnes gravement blessées, qui se trouvaient à Rüdeshelm. La terrible nouvelle a causé ici le plus grand émoi, car bien des gens ignorent encore si, parmi les victimes, il ne se trouve pas de leurs parents qui avaient entrepris une excursion dans la vallée du Rhin. C'est demain seulement qu'on pourra apprendre quelque chose de bien précis.

« La Gazette de Francfort reçoit, en outre, de Rüdeshelm, le 5 mai, le télégramme suivant :

« Sur environ 40 passagers qui se trouvaient à bord de la Louise, 5 ont été retrouvés à l'état de cadavres. Ont été sauvés vivants, mais avec des blessures plus ou moins graves, 17 à 20 hommes, femmes et enfants de Rüdeshelm, Aulhausen, Ceisenheim et Ebingen. »

VARIETES
VOYAGE AU PAYS DES MILLIARDS
BERLIN ET LES BERLINOIS
(Suite). — Voir le Journal de Roubaix du 28 Avril 1876.

LA BOURSE.
Le célèbre banquier Guistrop a été sauvé une première fois par ordre de l'empereur, qui lui a fait avancer trois millions par la Banque du Prusse. La statistique judiciaire indiquait, en 1871, dix huit employés de l'Etat sans verrous pour fraudes, détournements ou vols. En deux ans, ce chiffre a triplé, et que de fonctionnaires infidèles ont échappé à la justice en se déchargeant un coup de revolver dans la cervelle ! Déjà du temps de Vespasien, l'argent n'avait pas d'odeur; mais il n'en eut jamais moins qu'en Prusse, où les Ames, dépourvues de tout sentiment religieux, sont essentiellement matérielles et vénales. Le président de la chambre des députés lui-même, M. Bennigsen, ancien homme d'Etat, Hanovrien rallié, n'a pas échappé aux allusions les plus transparentes. L'an dernier, la Tribune et la Gazette du peuple l'attaquaient très-vivement (1).

L'armée aussi a été atteinte. Au mois de décembre 1873, on arrêta un aide-de-camp d'un petit prince allemand. Cet aide-de-camp, qu'on avait obligé de doter après la campagne, avait voulu se doter lui-même. Il avait falsifié la signature de son maître, et pris quelque chose comme

(1) « De grands maux sont nés de la victoire, écrivait en 1872 le célèbre romancier Gustave Freytag; l'honneur, la loyauté de la capitale souffrent cruellement. Tous sont pris de cette passion insensée du gain, de cette soif de l'or; tous en souffrent : princes, généraux, hommes de la cour, hauts fonctionnaires; tous jouent un jeu effréné, tous espèrent la fortune, et des petits capitalistes, tous abusent de leur position pour arriver à une rapide fortune. C'est un incendie. Les Ames s'affaiblissent. A la vue de cette corruption, il est permis de douter de l'avenir. »

300,000 thalers dans les missions de l'Etat. Son Altesse, par un édit le jour-là, vint à Berlin réclamer ces beaux thalers, mais on n'avait plus rien après.

L'exemple est parti de haut; de très-haut; partout le droit; tant de thalers confisqués, de copromesses escamotées, sans souci de la justice; tant de provinces formant la part du lion; ce bouleversement complet des principes de morale les plus sacrés; ces traités déchirés comme des faux billets; cette politique de mensonge et de grande tromperie; devait fatalement tous ces imitateurs, chez un peuple enclin par nature à la rapine.

Ces cinq milliards, tombant dans le casque de M. de Bismarck comme une dernière ponte de la Poule aux œufs d'or, sous le fer meurtrier, ont fait perdre la tramontaine à toutes les têtes allemandes. On crut à Berlin au retour des temps mythologiques, on s'imagina que la Sprée, nouveau Pactole, allait reguler des paillettes d'or, et que chacun n'aurait qu'à se baisser pour s'enrichir. Cette hallucination dura une année. On crut mille entreprises; des sociétés sortirent de terre comme des champignons; on se précipita; on mit tout en action, banques, brasseries, épiceries, rices, canaux, routes; les maisons se vendaient à la Bourgeoisie, et, en deux heures, changeaient cinq ou six fois de propriétaire. En huit mois, le prix des immeubles fut doublé. Une maison à cinq étages se vendait un million. Les logements étaient cotés comme des valeurs de spéculation. Cinquante, soixante personnes se disputaient quelquefois une mansarde. On comptait, en 1872, cinquante-cinq à soixante habitants par maison (les maisons de Berlin n'ont d'ordinaire que trois ou quatre étages), c'est-à-dire dix personnes par chambre.

Les maisons amassées des fortunes, travaillaient dix heures, sabbatant le champagne dans des verres à hère, et se rendaient du chantier au restaurant en voiture. Un simple porteur de plâtre ou de briques gagnait cinq thalers par jour, 18 fr. 75 c. Des petits commis de banque, sans place et sans soutiens aujourd'hui, paraissent en gants blancs aux premières loges des théâtres, et se payaient le luxe d'une danseuse italienne. L'argent était en rut, il sortait de toutes ses cachettes; il se précipitait au-devant de l'or français pour se féconder à son contact, et produire une merveilleuse descendance de 50, 60 et 80 0/0.

Au bruit lointain des wagons bondés d'or, portant l'estampille de la Banque de France, le sol frémissait et s'agitait; on sortait comme dans une féerie, et il en sortait des brasseries semblables à des palais; des restaurants plus grandioses que des cathédrales; des jardins épanouis où le parfum des fleurs et les sons de la musique se confondaient; l'hiver, dans l'atmosphère tiède et voluptueuse de vastes serres, et l'été, au bord de cascades et de jets d'eau rafraichissants.

(A suivre.) v. TISSOT.

Progrès de Dentaire
Dents et Dentifrice
L'ART de restaurer les dents sans prothèse ni resorts et posés sans douleur.
Edouard VERBRUGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belges.

Roubaix, rue de l'Espérance, 4, Roubaix
MAISON A PARIS
4, Boulevard Poissonnière 4.

NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas empêcher la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des dents et s'adaptent à tous les dents chancelantes. — Succès garanti.

FOIRE DE ROUBAIX
Théâtre des Soirées Dramatiques
SPECTACLE DES FAMILLES
Direction des Frères GAILLET
Rue Neuve, près le Bazar de Paris
Dimanche 7 mai 1876

La Fille des Chiffonniers, drame en 8 tableaux et à grand spectacle par MM. A. Bourgeois et F. Dugues.

Lundi 8 mai 1876.
Le Trombement de la tour de Montigny, drame historique en 5 actes dont un prologue par M. d'Enperry.

Bureaux à 7 h. Rideau à 8 h.
Prem. des places : Premières, 1 fr. 25; Secondes, 75 c.; Troisièmes, 50 c.; Stalles et Loges, 2 fr.

GRANDS ARTS-COURTOIS
Physicien-Président d'Institut.
Vu l'influence de monde et à la demande générale continuation des représentations de la famille Grandart-Courtois.

Tousjours du nouveau.
Bureaux à 7 h. 1/2.
Premières, 1 fr. 50; deuxième, 0.75; troisièmes, 0.50; chaises-stalles réservées, 2 fr.

Boulevard de Paris
GRAND MUSÉE
D'ANTHROPOLOGIE, D'EMBRYOLOGIE, D'AUTOMATE et de POMOLOGIE en 2 parties, contenant 2,200 objets artistiques. Direction P. S. DANIEL.

Tous ces groupes et objets ont été exposés par M. P. S. DANIEL, qui récemment encore, a reçu de l'Académie des beaux-arts de Corinthe deux médailles en argent et une en or; une médaille d'honneur lui a été décernée à l'Exposition universelle de Paris section d'industrie. Les figures des deux grands Musées de M. Harpignat, qui jouissent d'une réputation européenne, ont été exposées également par M. Daniel. Il est comploté sur un bon accueil de la part du public.

<